

MÉMO : 14
DATE : 3 mai 2019
DE : Isabelle McCann
À : Clubs, entraîneurs et officiels du réseau Défi
Objet : **Jeux de Synchro Québec 2019**



Le présent mémo a deux objectifs précis : répondre à certaines questions reçues en lien avec les éléments obligatoires à inclure aux routines d'équipe et confirmer les pénalités applicables en cas de non-respect des exigences.

Fiches descriptives des éléments obligatoires d'équipe

Nous vous rappelons que les fiches descriptives détaillées sont disponibles sur notre site web depuis l'automne dernier à l'endroit suivant : <http://synchroquebec.gc.ca/reseau-defi/>

Clarification des interprétations en lien avec l'exécution des éléments obligatoires

Vérification des éléments obligatoires

La vérification des éléments obligatoires sera effectuée par l'arbitre de l'épreuve.

L'arbitre peut décider de demander le support d'un moniteur technique ou de déléguer la tâche à une autre personne.

Exécution parallèle aux bords de la piscine

Nous tenions à mettre l'emphase sur cette exigence afin de vous permettre de reconfirmer le tout d'ici à la compétition. Vous avez peut-être effectué des modifications à vos routines en oubliant ce fait. Nous vous invitons à porter une attention particulière aux vrilles de 180°.

Élément no 1 de la catégorie 13-15 ans

De la **position du carpe avant**, lever une jambe en **position queue de poisson**. La jambe tendue est pliée pour prendre la **position verticale jambe pliée**.

Considérant que la description ne confirme pas clairement laquelle des jambes tendues doit être pliée (celle qui est allongée sur l'eau ou celle qui est verticale) les deux options sont considérées comme étant conforme à la description.

Action jointe

L'intention était d'avoir une action jointe impliquant simultanément tous les athlètes alors que la description de l'action jointe stipule « d'une quelconque façon » qui a été interprétée de diverses façons !

Toutes les actions jointes seront considérées conformes que ce soit tous les membres de l'équipe ensemble ou des sous-groupes en autant qu'elle soit effectuée par tous les athlètes. Toutes les chorégraphies vu aux compétitions de qualification étaient conformes selon cette application.

Pénalités applicables en lien avec les éléments obligatoires d'équipe

Une **pénalité de 0,5 point** sera appliquée au résultat de la routine :

- pour l'omission d'une partie des éléments obligatoires 1 à 4 ;
- pour chacun des éléments obligatoires 1 à 4 non exécuté de manière parallèle au bord de la piscine;
- pour chacun des cas de violation des éléments obligatoires 5, 6 et 7;

Ces pénalités sont cumulatives et peuvent atteindre un total maximum de 2 points.

Une **pénalité de 2 points** sera appliquée au résultat de la routine dans le cas où :

- Un des éléments 1 à 4 ne serait pas chorégraphié dans la routine;
- l'ordre d'exécution des éléments 1 à 4 n'est pas respecté;
- le nombre de poussées acrobatiques est supérieur au maximum identifié.

Une **pénalité de 5 points** sera appliquée au résultat de la routine dans le cas où une poussée acrobatique éjectée serait effectuée.